

BUREAU du 6 novembre 2017

Procès-verbal synthétique

L'an deux mille dix-sept, le six novembre à 17h30, le BUREAU du syndicat mixte Somme Numérique légalement convoqué le 22 septembre 2017, s'est réuni dans ses locaux, sous la présidence de Philippe VARLET ;

Membres du BUREAU **présents** et *excusés* :

- **Philippe VARLET – Président**
- **Laurent PARSIS – Vice-président « aménagement numérique »**
- *Stéphane DECAYEUX – Vice-président « services et collectivités rurales »*
- *Olivier JARDE – Vice-président « mutualisation et suivi des zones d'investissement privé »*
- James HECQUET – Vice-président « développement numérique (éducation, santé...) »
- *Florence RODINGER*
- **Ernest CANDELA**
- *Jean-Christophe LORIC*
- *Philippe COCQ*

3 élus sont représentés :

Stéphane DECAYEUX a donné son pouvoir à Laurent PARSIS

Florence RODINGER a donné son pouvoir à Ernest CANDELA

Jean-Christophe LORIC a donné son pouvoir à Philippe VARLET

Le quorum est atteint avec 6 délégués présents ou représentés, le Bureau peut donc valablement délibérer.

Laurent PARSIS est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du 12 juin 2017 est adopté à l'unanimité.

I – DELIBERATIONS

Le Président informe les membres du Bureau qu'il retire de l'ordre du jour le projet de délibération qu'il avait envisagé de présenter concernant la résiliation du marché de maîtrise d'œuvre FttH, le syndicat mixte n'ayant pas reçu à cette date le projet de protocole transactionnel. Le groupement SAFEGE/ON-X, titulaire des 2 marchés de maîtrise d'œuvre conclus pour le déploiement du programme FttH 2012-2018, n'est plus en mesure d'assurer ses engagements contractuels. Un accord a été trouvé avec la réception d'un certain nombre de prestations réalisées au 13 octobre 2017. Depuis cette date, le syndicat mixte doit assumer en interne la gestion de ces prestations. La formalisation de la résiliation des marchés par la conclusion du protocole transactionnel permettra au syndicat mixte de s'affranchir de ses engagements et de passer des commandes auprès d'autres prestataires pour assurer la continuité des opérations.

1. Avenant n°2 à la convention de participation financière avec le Département « Programme opérationnel 2012-2017 MED »

Le syndicat mixte Somme Numérique a conclu une convention avec le Département de la Somme définissant le montant de sa participation financière pour la réalisation de l'opération Montée en débit sur le réseau cuivre. Un premier avenant a été conclu en octobre 2016 afin de modifier le plafond d'engagement financier du Département tenant compte de l'évolution du programme de Montée en débit sur le réseau cuivre adopté par le syndicat mixte et les EPCI concernés.

Initialement fixée à 2 383 580€ pour un total estimé de 23 580 609€, cette participation du Département s'établit désormais à 3 899 444€, soit 16% du total de l'opération estimée à 25 003 444€.

Il s'agit ici dans le cadre d'un deuxième avenant, de préciser le montant de participation financière du Département au titre de l'exercice 2017, d'un maximum de 1 000 000€ sur production des factures acquittées.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau approuvent le projet d'avenant n°2 à la convention de participation financière conclue avec le Département pour l'opération de Montée en débit sur cuivre.

Adoptée à l'unanimité

2. Avenant n°2 à la convention de participation financière avec le Département « programme opérationnel 2012-2017 FttH »

Le syndicat mixte a conclu le 16 juillet 2014 une convention avec le Département de la Somme pour fixer les conditions de sa participation financière à l'opération de déploiement du FttH dans le cadre du Programme Opérationnel 2012-2018 de mise en œuvre du SDTAN. Un premier avenant a été conclu en octobre 2016 pour modifier le plan de financement ; initialement fixée à 3 315 786€ pour un total estimé de 45 522 403€, l'avenant n°1 décide de porter cette participation du Département à 7 455 556€, soit 14% du total de l'opération estimée à 51 908 160€.

Le projet d'avenant n°2 prend acte de la participation de 900 000€ adoptée par le Région Hauts de France sur cette opération et des compléments financiers à demander aux EPCI au titre de la comptabilisation du nombre de prises construites.

Dans ce contexte, la participation maximale du Département est ramenée à 4 218 106€ et le plafond d'engagement de l'année 2017 est fixé à 530 000€.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau approuvent le projet d'avenant n°2 à la convention de participation financière du Département de la Somme portant sur le déploiement de la technologie FTTH dans le cadre du programme opérationnel 2012-2017 du SDTAN de la Somme.

Adoptée à l'unanimité

3. Avenant n°1 à la convention de participation financière avec le Département pour l'aide satellite

Le syndicat mixte a conclu le 4 décembre 2013 une convention avec le Département de la Somme pour fixer les conditions de sa participation financière au dispositif d'aide individuelle à l'acquisition et à l'installation d'une connexion Internet par satellite, dans le cadre du Programme Opérationnel 2012-2018 de mise en œuvre du SDTAN. Le projet d'avenant n°1 proposé par le Président aux membres du Bureau prend acte de la réalité financière de cette aide qui a finalement peu de succès par rapport à l'estimation du besoin qui était faite au démarrage de ce programme.

Dans ce contexte, la participation maximale du Département est ramenée à 43 000€ et la convention est prolongée d'un an.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau approuvent le projet d'avenant n°1 à la convention de participation financière du Département de la Somme portant sur le dispositif d'aide satellite est approuvé.

Adoptée à l'unanimité

4. Convention avec Gazelec pour la mise à disposition de fourreaux

Le syndicat mixte Somme Numérique utilise au maximum les infrastructures existantes mobilisables pour le passage du réseau fibre optique afin d'optimiser les coûts de déploiement. Il conventionne dans ce cadre avec les différents gestionnaire de réseaux. Sur la ville de Péronne, le réseau fibre optique emprunte les infrastructures de la régie municipale de Péronne dite GAZELEC. Une convention de mise à disposition de fourreaux avait ainsi été conclue en avril 2006 pour l'utilisation de 2200 mètres d'infrastructures. Des extensions du réseau ont été réalisées depuis 2015 pour le raccordement d'entreprises et de sites publics. Une négociation s'est alors engagée avec le GAZELEC afin de tenir compte de ces extensions mais également de la baisse des tarifs de location généralement appliquée dans ce domaine et notamment par Orange.

Un accord a ainsi été trouvé pour appliquer un tarif de 1,07€ HT /ml pour les 4650 mètres de fourreaux utilisés à ce jour et pour les éventuelles extensions à venir.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau approuvent le projet de convention de mise à disposition de fourreaux sur la ville de Péronne à conclure avec GAZELEC. Elle est conclue pour une durée de 10 ans à compter de sa date d'entrée en vigueur. Les coûts de location induits sont pris en charge par le délégataire du réseau fibre optique.

Adoptée à l'unanimité

II – INFORMATIONS DU PRESIDENT

Le Président présente aux membres du Bureau l'état d'avancement des réflexions concernant la mise en œuvre du programme 100% FTTH, conformément à la mise à jour du SDTAN adoptée par le Comité syndical le 20 mars 2017.

- Programmation territoriale :

A l'issue du schéma d'ingénierie réalisé pour la nouvelle version du SDTAN, il reste à déployer 146 500 prises FttH sur 633 communes pour atteindre l'objectif 100% FttH fixé par les élus. Un dossier de financement a été déposé à cet effet auprès de l'Agence du Numérique. Actuellement en cours d'instruction, il doit être présenté devant le Comité de cofinancement début décembre. Parallèlement, le Président et le vice-Président ont travaillé à une programmation territoriale de ce déploiement. Déjà présentée en Commission Aménagement numérique, un découpage du département a été réalisé à partir des critères suivants : besoin en débit, densité de population, localisation des entreprises, tourisme en Baie de Somme et Canal Seine Nord.

- Forme du marché de travaux :

Le cabinet IDATE a réalisé des préconisations de la forme que pourrait prendre le futur marché de travaux permettant de déployer les prises FttH, à partir de l'expérience du syndicat mixte et de ce qui se pratique dans d'autres départements. La proposition de passer par un accord-cadre multi-attributaire suivi de marchés subséquents reste encore à affiner. Le planning prévoit à ce jour de réaliser cette consultation au cours du 1^{er} semestre 2018.

III – EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR DU COMITE SYNDICAL DU 23 NOVEMBRE 2017

Les membres du Bureau ont une présentation des sujets abordés lors du Comité syndical du 23 novembre, dont l'ordre de jour prévisionnel contient les éléments suivants :

Débat d'orientation budgétaire 2018 ; l'année 2018 s'inscrit dans la continuité des projets adoptés par les élus en 2017, tant au niveau de l'aménagement numérique avec la mise en œuvre du SDTAN mis à jour, qu'au niveau des services mutualisés d'administration électronique avec l'acquisition du Data center et l'ouverture du service d'archivage électronique en collaboration avec le Centre de Gestion du Nord.

Projets de délibération :

1. Rapport 2016 du délégataire Tutor Somme, contrôlé par le cabinet IDATE
2. Plan de financement du programme STHD 2012-2018 en Seine Maritime, conformément aux accords conclus avec la Région Normandie
3. Décision modificative n°2 de l'exercice 2017
4. Mise à niveau de l'emploi de Directrice adjointe, ouvert au grade d'Attaché principal

La séance est levée à 18h30.